



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 19 avril 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 5.1, 2.1, 2.2.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h35.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (à partir du rapport 5.1), M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 5.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ (jusqu'au rapport 5.1), M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE

Étaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Raymond REYLE, M. Emmanuel DUMONT, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, Mme Danièle POISSENOT, M. Eric ALAUZET, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Alain BLESSEMAILLE

Procurations de vote :

Mandants : JP. GOVIGNAUX, E. DUMONT, F. LOPEZ (à partir du rapport 2.1)

Mandataires : P. CONTOZ, F. MONNEUR, D. HUOT (à partir du rapport 2.1)

Délibération n°2012/001719

Rapport n°2.1 - Tramway - Contrat de prestations de service et d'assistance sur le projet avec la SPL TERRITOIRE 25

Tramway - Contrat de prestations de service et d'assistance sur le projet avec la SPL TERRITOIRE 25

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2012 et au PPIF 2012-2016 « AP-AE/CP Réalisation de la 1 ^{ère} ligne de tramway » (Budget annexe Transports)	Montant de l'AP-AE : 228 M€, valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %. Montant du CP 2012 : 75 353 075 € Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• sur année 2012 : 111 254 € HT• sur la période : 348 250 € HT

Résumé :

Dans le cadre du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway, il est proposé la mise en place d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL (Société Publique Locale) TERRITOIRE 25.

Cette assistance consiste en une mission d'audit sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage, une étude juridique des contrats de travaux, une coordination de l'information de proximité un appui et une mission de conducteur de travaux, auprès de la Direction Tramway.

Par délibération du 30 juin 2011, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a acté la création d'une Société Publique Locale (SPL) dénommée TERRITOIRE 25, a validé son apport au capital de la SPL et a approuvé les statuts de cette SPL

Parmi les missions dévolues à TERRITOIRE 25, il est prévu que la société intervienne pour des études de réalisation, de commercialisation, d'administration, d'animation et de gestion financière, notamment sur des opérations liées au transport en commun, à la mobilité et au stationnement, pour le compte de ses collectivités membres.

Dans ce contexte, il est proposé une mobilisation de TERRITOIRE 25 au titre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon dans une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les modalités de mise en œuvre de cette mobilisation (définition précise des missions, durée, montant, facturation, actualisation des coûts, frais de gestion...) feront l'objet d'un contrat de prestations intégrées, sans mise en concurrence conformément à l'article 3-1 du Code des Marchés Publics.

Les missions proposées :

- un audit sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage (vis-à-vis des maîtres d'œuvre, des entreprises et tout intervenant sur le projet), pour 6 000 € HT (5 jours à 1 200 €) et les frais de déplacement de l'auditeur,
- une étude juridique des contrats de travaux pour 14 250 € HT (15 jours à 1 250 € HT) et les frais de déplacement de l'avocat spécialisé mandaté,
- une mission de coordination de l'information de proximité, sur 2 ans, pour 125 000 € HT environ (poste équivalent catégorie B, charges comprises, provision pour gestion des absences, 20 % de frais de structure
- une mission de conducteur de travaux, auprès de la Direction Tramway, d'avril 2012 à juin 2015 pour 203 000 € HT environ (poste équivalent catégorie B, charges comprises, provision pour gestion des absences, 20 % de frais de structure).

Soit un total 348 250 € HT environ d'avril 2012 à juin 2015.

Le marché est en cours de rédaction par les services de la SPL.

MM. FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par la SPL TERRITOIRE 25 dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat correspondant avec TERRITOIRE 25,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le - 4 MAI 2012